

CORONAVIRUS

(COVID-19)

17 FÉVRIER

MESURES DÉPLOYÉES LORS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE DU 26 FÉVRIER AU 7 MARS 2021

- Interventions policières accrues afin d'assurer le respect des règles sanitaires de base, notamment dans :
 - les lieux de villégiature ;
 - les relais dans les sentiers de motoneiges et de véhicules hors route ;
 - les parcs ;
 - les patinoires ;
 - les lieux extérieurs.
- Augmentation des visites dans les commerces afin de veiller à ce que les consignes soient respectées :
 - affichage et respect de la capacité d'accueil maximale ;
 - contrôle de l'achalandage ;
 - règles de distanciation sociale.
- Attention particulière portée aux rassemblements dans les résidences privées et les lieux publics.
- Visites dans les restaurants en zone orange afin de s'assurer du respect des dispositions sanitaires en vigueur, notamment :
 - la tenue d'un registre des clients ;
 - la limitation du nombre d'adultes à 2 par table ;
 - l'interdiction pour un résident d'une zone rouge de se trouver dans un restaurant situé en zone orange.
- Différentes dispositions, y compris des contrôles routiers, pourront être déployées pour veiller au respect du couvre-feu dans les régions en zone rouge de 20 h à 5 h et en zone orange de 21 h 30 à 5 h.
- Déplacements interrégionaux non recommandés.
- Des efforts particuliers seront consentis afin de protéger les régions en zone orange, notamment le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

